

## **SESSION RÉGULIÈRE DU 01 AVRIL 2008**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le premier jour du mois d'avril en l'an deux mille huit, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**  
Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS :**  
Jean Lafleur  
Berchmans Dancause  
Michel Routhier  
Jean-Pierre Ducruc  
Gratien Tardif  
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 3 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
  - Session régulière du 04 mars 2008
  - Session spéciale du 17 mars 2008
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer et transfert(s) budgétaire(s)
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
- 5) Congrès
  - L'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ)
  - L'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- 6) Service des incendies de Sainte-Croix
  - Démissions de messieurs Luc Daigle et Guy Boucher, pompiers volontaires
  - Fourchette salariale 2008
  - Conversion et boyaux pour mâchoire de vie (soumission)
- 7) Service de premiers répondants de Sainte-Croix
  - Démissions de Mme Lysanne Lemay, de messieurs Alain Jacques, Jean-Claude Dubé, Guy Laroche et Gilbert Bouillon
- 8) Urbanisme
  - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (12 mars 2008)
    - Dépôt
  - Demande de dérogation mineure
    - Dossier de Mme Michelle Lauzé, lot 3 592 212
- 9) Voirie
  - Projet de développement de la rue Marcel-Faucher (prolongement phase 2)
    - Avant projet de lotissement des lots 4 170 500 à 4 170 502, 4 170 504 et 4 170 506 à 4 170 509
    - Projet d'entente avec le promoteur C.J. Picard inc.
  - Réfection de voirie à la rue Pouliot
    - Adoption du règlement d'emprunt numéro 406-2008 décrétant la réfection de voirie à la rue Pouliot ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 AVRIL 2008**

- 10) Hygiène du milieu  
Branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts  
- Adoption du règlement numéro 408-2008
- 11) Loisirs et culture  
Buts de soccer et gradins  
- Soumission(s)
- 12) Varia  
- Avis de motion (règlement numéro 410-2008 sur les fausses alarmes)  
- Motion de félicitations à Mme Sandrine Ducruc

Période de questions  
Levée de l'assemblée

### 065-2008 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### **PROCÈS-VERBAL**

### 066-2008 **SESSION RÉGULIÈRE DU 04 MARS 2008**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 04 mars 2008 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### 067-2008 **SESSION SPÉCIALE DU 17 MARS 2008**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session spéciale de la municipalité de Sainte-Croix du 17 mars 2008 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

### 068-2008 **COMPTES À PAYER ET TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)**

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

## **MUNICIPALITÉ**

### **SALAIRES DE MARS 2008 – RATIFICATION**

SALAIRES BRUTS DU 24 FÉVRIER 2008 AU 22 MARS 2008	MAIRE ET CONSEILLERS	14 592,00
	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	7 470,12
	INSPECTEUR MUNICIPAL	3 013,48
	URBANISME	149,76
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADE, P/RÉPONDANTS, VOIRIE, CONCIER- GERIE, T/JEUX, PAT.EXTÉRIEURE)	10 113,50
	AVANTAGES SOCIAUX	4 385,81
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>39 724,67</b>

### **COMPTES PAYÉS DE MARS 2008 – RATIFICATION**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIE DE QUÉBEC INC.	INSPECTION VISUELLE & AIR PACK	70,55
BELL MOBILITÉ	MESSAGERS INC. & P/RÉPONDANTS	221,15
BIOLAB – DIVISION THETFORD	ANALYSE D'EAU	406,47

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 AVRIL 2008**

CENTRE CULTUREL & SPORTIF DE STE-CROIX	PARTICIPATION FINANCIÈRE 2008	30 000,00
COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU CHÊNE	PARTICIPATION FINANCIÈRE 1 <sup>ER</sup> VERSEMENT (SUPERFICIE FAISANT PARTIE DU VERSANT DE LA RIVIÈRE DU CHÊNE)	100,00
CMP MAYER INC.	ÉQUIPEMENT MÂCHOIRE DE VIE (4 330.09 \$ payé/Ass. des pompiers Ste-Croix)	4 530,79
C.J. PICARD INC.	REMB. TAXES PAYÉES EN TROP	416,36
DELL CANADA INC.	ÉCRAN PLAT 19'' SECRÉTARIAT	225,74
DOCUMENTS EXPRESS	AVIS MUNICIPAL NO. 82	659,47
FILTRUM INC.	ENT. & RÉP. U/EAU ST-ÉDOUARD	307,59
GARAGE PATRICE POULIN ENR.	ENT. & RÉP. SAVANA GMC VOIRIE	1 232,26
GROUPE CASTONGUAY INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC ENT. CHAUFF. HALL ENTRÉE C/COMM.	677,93 138,37
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE URBAIN ÉCLAIRAGE RURAL POSTE INCENDIE CENTRE COMMUNAUTAIRE STATION POMPAGE STE-CROIX GARAGE MUNICIPAL	914,23 112,11 1 668,80 2 622,52 1 543,44 552,67
INTERFAS EN FIDUCIE	ASSURANCE COLL. FÉVRIER 2008	1 516,74
JOHNSON DIVERSEY CANADA INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN ASCENSEUR	459,91
LABORATOIRE DE CANALISATIONS	ENT. & RÉP. RÉSEAU D'AQUEDUC (RECH. FUIE GARAGE R.DAIGLE)	1 006,00
LAROSE ET FILS LTÉE	ANNULLATION COUPON-RABAIS (APPLICABLE SUR PRODUITS BIO SEULEMENT)	50,00
LES CHEVALIERS DE COLOMB (3178)	APPUI FINANCIER 60 <sup>IE</sup> ME ANNIVERSAIRE DE FONDATION	400,00
LES ENTREPRISES J-R AUGER	ÉPANDAGE ABRASIFS C/COMM. & CHALET LOISIRS ÉPANDAGE ABRASIFS TROTTOIRS & C/COMM., MRC, CHALET LOISIRS & GARAGE MUNICIPAL	91,14 439,08
LES P'TITS MOTEURS ENR.	ENTRETIEN SOUFFLEUSE VOIRIE RÉPARATION SOUFFLEUSE VOIRIE	208,29 69,01
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE FÉVRIER 2008	6 405,92
M.R.C. DE LOTBINIÈRE	KIOSQUE RENDEZ-VOUS EMPLOI LOTBINIÈRE 28-29 MARS 2008	100,00
ORDINATEURS MERCIER 2001 INC.	GPS CAMION 911 INCENDIE	221,24
OXYGÈNE PRO-TECH INC.	GAS P/RÉPONDANTS	26,19
PG GOVERN QC INC.	ENVELOPPES LASER SECRÉTARIAT	43,69
POSTES CANADA	AVIS MUNICIPAL NO. 81 URBANISME	125,46
PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	PERMANGANATE U/EAU	1 980,96
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	CRÉDIT FACTURE NO. 356786 AMPOULE TUBULAIRE C/COMM.	-290,00 26,69
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REN. LICENCE RADIO INCENDIE REN. LICENCE RADIO INC. & VOIRIE REMISE FÉVRIER 2008 (ASS.COLL.) REMISE FÉVRIER 2008	328,00 447,00 2 336,96 917,08
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE MARS 2008	10 003,17
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	IMMATRICULATIONS VÉHICULES MUNICIPAUX	3 276,00
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE FÉVRIER 2008	224,78
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	823,45
TÉLUS MOBILITÉ	CELLULAIRES VOIRIE, MAIRE & CONCIERGE	111,02
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY AVOCATS	HON.PROF. FORMATION DÉROGATION MINEURES URB.	491,35
ULTRAMAR (BNC)	ESCOMPTE ULTRAMAR ESSENCE DAKOTA VOIRIE ESSENCE GMC VOIRIE DIESEL KUBOTA VOIRIE ESCOMPTE ULTRAMAR	-0,56 69,01 107,00 24,64 -6,99

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 AVRIL 2008**

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	4 063,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>82 495,68</b>

**COMPTES À PAYER DE MARS 2008**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIE DE QUÉBEC INC.	INSPECTION VISUELLE & AIR PACK	194,14
	INSPECTION VISUELLE & AIR PACK	68,29
ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LOTBINIÈRE	APPUI FINANCIER MAISON DE RÉPIT	1 000,00
BÉTON LAURIER INC.	SABLE (BRIS RUE DU BATEAU)	575,66
BIOLAB – DIVISION THETFORD	ANALYSE D'EAU	230,44
	ANALYSE D'EAU (ÉCHANTILLONS)	16,88
BLOUIN AUTO INC.	PNEU REMORQUE SURFAÇEUSE LOISIRS	118,93
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS MUTATION	9,00
BUROPLUS ST-EX	FOURNITURE DE BUREAU	21,44
	FOURNITURE DE BUREAU	38,85
	FOURNITURE DE BUREAU	84,63
	FOURNITURE DE BUREAU	96,25
CAM-TRAC BERNIÈRES INC.	ENTRETIEN KUBOTA VOIRIE	236,40
CORPORATION DES FLEURONS DU QUÉBEC	ADHÉSION 2008	327,34
DOCUMENTS EXPRESS	AVIS NO. 83	414,53
	PHOTOS (CÔTE SOUS-BOIS) URB.	23,97
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	ENT. PAT. EXTÉRIEURE LOISIRS	248,33
	ENT. PAT. EXTÉRIEURE LOISIRS	118,52
	BRIS AQUEDUC (RUE DU BATEAU)	395,06
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	TRANSPORT COMPTEUR ADOUCISSEUR U/EAU	28,30
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	REG. NO 218-1995 REMB. INT.	11 534,38
GÉRALD LEMAY	UTILISATION VÉHICULE PERSONNEL (FERMETURE ROUTE 08-03-2008)	40,00
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC.	RENOUVELLEMENT CODE CIVIL	82,95
LES ENTREPRISES J-R AUGER	ÉPANDAGE ABRASIFS C/COMM., CHALET LOISIRS & S/URBAIN	574,81
LES MAGASINS KORVETTE	VERRES C/COMM.	5,64
MINISTÈRE DES FINANCES	PERMIS (PROJ. FILMS) COMITÉ FAMILLES	55,00
	SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (1 <sup>ER</sup> VERSEMENT)	112 566,00
	SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (2 <sup>IÈME</sup> VERSEMENT)	112 567,00
MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE	SALAIRES & CONGRÈS 2008 URBANISTE	4 800,41
PETITE CAISSE SENTIER PÉDESTRE	CYLINDRE PROPANE, GRAINE TOURNESOL & ESSENCE (SENTIER PÉDESTRE)	304,77
PETITE CAISSE CARMEN DEMERS	PORTE-SERVIETTE C/COMM., TIMBRES & ENVELOPPES	44,06
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	PEINTURE C/COMM.	63,77
	FIL TÉLÉPHONE, URBANISME	3,74
	LAVE-VITRE VOIRIE	16,04
	POUBELLES RÉCUP. C/COMM. (2)	32,12
	CONTRE-PLAQUÉ, CHALET LOISIRS	16,30
	FEUILLE OXYDE ALUMINIUM & PAPIER SABLÉ VOIRIE	9,43
	MANCHON, DOUBLURE & PINCEAU (ENTRÉE ASCENSEUR)	11,81
RÉAL HABEL	REMB. DÉPÔT GARANTIE	100,00
RESTAURANT LARRY (TRAITEUR)	BUFFET (RÉUNION M.R.C.)	212,53
SIFTO CANADA CORP.	SEL ADOUCISSEUR U/EAU	3 371,26

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 AVRIL 2008**

SIGNALISATION LÉVIS INC.	SIGNALISATION VOIRIE	311,71
STÉPHANE MILOT	FRAIS DÉPLACEMENT	44,52
STEVE ROBERT GRAPHIQUE	ÉTIQUETTE RECYCLAGE C/COMM.	23,50
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	EAU RÉUNION DES MAIRES	7,78
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE INCENDIE	145,01
	ESSENCE INCENDIE	24,01
	ESSENCE GMC VOIRIE	72,00
	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	47,01
	DIESEL KUBOTA VOIRIE	22,41
	ESSENCE SOUFFLEUR VOIRIE	28,01
	ESSENCE GMC VOIRIE	103,00
	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	63,00
	ESSENCE GMC VOIRIE	104,00
	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	65,00
	ESSENCE INCENDIE	50,00
	ESSENCE INCENDIE	91,04
	ESSENCE INCENDIE	66,15
	ESSENCE INCENDIE	66,78
	ESSENCE INCENDIE	60,03
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>252 053,94</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>374 274,29</b>

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 04-2008

**CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**

069-2008

**COMPTE À PAYER**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**CENTRE CULTUREL**

**SALAIRES DE MARS 2008 – RATIFICATION**

SALAIRES BRUTS DU 24 FÉVRIER 2008 AU 22 MARS 2008	DIRECTEUR DES LOISIRS	3 222,80
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	10 023,53
	AVANTAGES SOCIAUX	2 011,37
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>15 257,70</b>

**COMPTES PAYÉS DE MARS 2008 – RATIFICATION**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	150,70
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES	CONGRÈS 31 <sup>ÈME</sup> SESSION DE PER- FECTIONNEMENT (GÉRALD PLAMONDON)	299,12
CLUB DE HOCKEY DES PROFS	REMB. LOCATION GLACE (TEMPÊTE DU 01/02/08)	284,00
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	515,79
	ACHATS RESTAURANT	248,95
	ACHATS RESTAURANT	382,12
FROMAGE SAPUTO S.E.N.C.	ACHATS RESTAURANT	120,84
	ACHATS RESTAURANT	100,70
	ACHATS RESTAURANT	80,56
	ACHATS RESTAURANT	142,93
HYDRO-QUÉBEC	ARÉNA	3 086,50
	GLACE	5 257,53
INTERFAS EN FIDUCIE	ASSURANCE COLL. FÉVRIER 2008	1 118,64
LES EMBALLAGES L. BOUCHER INC.	ACHATS RESTAURANT	386,91
LIGUE HOCKEY FÉMININ STE-CROIX	REMB. LOCATION GLACE (TEMPÊTE DU 01/02/08)	213,00
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE JANV. & FÉVRIER 2008	6 769,88

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 AVRIL 2008**

MOLSON CANADA 2005	ACHATS BAR	2 993,02
	CRÉDIT ACHATS BAR	-1 095,12
PAUSE-CAFÉ SOLEIL	ACHATS RESTAURANT	191,22
PRODUITS CAPITAL INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	419,05
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	ENT. & RÉP. BÂTIMENT (ROBINET)	27,81
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FÉVRIER 2008 (ASS.COLL.)	835,68
	REMISE FÉVRIER 2008	684,85
STAR CHOICE TÉLÉVISION NETWORK INC.	SERVICE CÂBLE	30,47
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT	27,33
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE FÉVRIER 2008	183,26
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	300,19
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	50,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>23 805,93</b>

**COMPTES À PAYER DE MARS 2008**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
MOLSON CANADA 2005	ACHATS BAR	2 547,45
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	ENLÈVEMENT ORDURES	158,57
ROGERS SANS-FIL	CELLULAIRE GÉRALD P.	44,53
STE-CROIX SPORTS	ACHATS PRO-SHOP	111,75
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT	7,86
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 870,16</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>41 933,79</b>

**CONGRÈS**

070-2008

**L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC (ACSIQ)**

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'autoriser le directeur du Service des incendies de Sainte-Croix, M. Marcel Daigle, à participer au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, lequel se tiendra du 17 au 20 mai 2008 au Fairmont Le Manoir Richelieu de La Malbaie.

Que les frais d'inscription au montant de 321,69 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par la municipalité.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée au directeur pour couvrir ses frais d'hébergement, de repas et déplacement, sur présentation de factures et reçus à une session ultérieure.

071-2008

**L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMO)**

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bertrand Fréchette, à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, lequel se tiendra les 21, 22 et 23 mai 2008 au Centre des congrès de Québec.

Que les frais d'inscription au montant de 395,06 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par la municipalité.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée au directeur général pour couvrir ses frais de repas et déplacement, sur présentation de factures et reçus à une session ultérieure.

**SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX**

072-2008

**DÉMISSIONS DE MESSIEURS LUC DAIGLE ET GUY BOUCHER, POMPIERS VOLONTAIRES**

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 AVRIL 2008**

Monsieur Jacques Gauthier annonce la démission à compter du 13 mars dernier de monsieur Luc Daigle à titre de pompier volontaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1992 ainsi que la démission de monsieur Guy Boucher, pompier volontaire depuis le 28 octobre 1995.

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la démission de messieurs Luc Daigle et Guy Boucher et de leur transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de ces années au sein du Service des incendies de Sainte-Croix.

073-2008

### **FOUCHETTE SALARIALE 2008**

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau schéma de couverture de risques incendie demande beaucoup plus en investissement de temps et de formation de la part de nos pompiers;

**CONSIDÉRANT QU'**il devient de plus en plus difficile de recruter des pompiers volontaires et disponibles et que notre service ne compte plus que 15 pompiers maintenant;

**CONSIDÉRANT QUE** la majorité de nos pompiers travaille chez Bibby Ste-Croix à salaire beaucoup plus élevé que le salaire payé par la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**ils doivent être disponibles en tout temps et à toute heure du jour;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune augmentation de salaire n'a été faite depuis janvier 2004;

**CONSIDÉRANT** l'implication des pompiers dans plusieurs activités bénévoles, et dans le but, dans bien des cas, d'amasser des deniers à l'achat d'équipement pour l'incendie;

**CONSIDÉRANT** les salaires payés dans les municipalités avoisinantes industrialisées;

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de réviser les salaires de nos pompiers volontaires selon la fourchette salariale suivante, laquelle sera indexée annuellement.

#### **Taux horaire**

	Feux	Pratiques
• Directeur :	22,00 \$	17,00 \$
• Capitaine :	20,00 \$	14,50 \$
• Lieutenant :	20,00 \$	14,50 \$
• Pompiers volontaires :	19,00 \$	13,50 \$

**QUE** les taux de salaire demandés soient indexés à l'avenir (2009) annuellement selon l'indice des prix à la consommation tel que publié par Statistiques Canada, au 31 décembre de chaque année, avec un minimum de 1,5%.

074-2008

### **CONVERSION ET BOYAUX POUR MÂCHOIRE DE VIE (SOUMISSION)**

**ATTENDU QU'**il est requis de remplacer les boyaux pour l'équipement « mâchoire de vie » selon les recommandations du fabricant;

**CONSIDÉRANT QUE** cet achat est prévu au présent exercice financier;

Une (1) soumission reçue :

➤ HQ Distribution 5 401,07 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'achat à « HQ Distribution » pour le prix de 5 401,07 \$, taxes incluses.

### **SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS DE SAINTE-CROIX**

075-2008

### **DÉMISSIONS DE MME LYSANNE LEMAY, DE MESSIEURS ALAIN JACQUES, JEAN-CLAUDE DUBÉ, GUY LAROCHE ET GILBERT BOUILLON**

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 AVRIL 2008**

Monsieur Jacques Gauthier annonce la démission de Mme Lysanne lemay, de messieurs Alain Jacques, Jean-Claude Dubé, Guy Laroche et Gilbert Bouillon, à compter du 17 mars dernier, à titre de premiers répondants;

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter lesdites démissions et de leur transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de cette année au sein du Service de premiers répondants de Sainte-Croix.

### **URBANISME**

#### **RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (12 MARS 2008)**

##### **DÉPÔT**

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la séance régulière du 12 mars 2008.

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

076-2008

#### **DOSSIER DE MME MICHELLE LAUZÉ, LOT 3 592 212**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de Mme Michelle Lauzé et localisée au : 222 rue Desrochers, Sainte-Croix, lot 3 592 212, qui vise à régulariser une situation existante depuis 1986 afin de permettre que la largeur de l'allée d'accès soit de 6,62 mètres au lieu de 6,0 mètres et afin de régulariser l'implantation de la thermopompe qui est devenue dérogatoire avec l'implantation des nouvelles normes de zonage, la norme demandée est de 3,0 mètres de la ligne latérale et elle fut implantée à 1,96 mètre.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la première partie de la demande, alors que la deuxième partie possède un droit acquis puisque la thermopompe fut installée alors qu'aucune norme relative à son implantation n'était exigée.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la première partie de la demande de dérogation mineure de Mme Michelle Lauzé, lot 3 592 212 et convient que la deuxième partie possède un droit acquis en raison que la thermopompe était déjà installée avant l'entrée en vigueur des nouvelles normes de zonage.

### **VOIRIE**

#### **PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RUE MARCEL-FAUCHER (PRO- LONGEMENT PHASE 2)**

077-2008

#### **AVANT PROJET DE LOTISSEMENT DES LOTS 4 170 500 À 4 170 502, 4 170 504 ET 4 170 506 À 4 170 509**

ATTENDU l'avant plan projet de lotissement préparé par Denis Savoie, arpenteur-géomètre, pour le développement domiciliaire phase 2 de la rue Marcel-Faucher pour les lots 4 170 500 à 4 170 502, 4 170 504 et 4 170 506 à 4 170 509;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter l'avant plan projet de lotissement tel que préparé par Denis Savoie, arpenteur-géomètre.

078-2008

#### **PROJET D'ENTENTE AVEC LE PROMOTEUR C.J. PICARD INC.**

ATTENDU QUE le promoteur «Construction C. J. Picard inc.» de Sainte-Croix manifeste son intention de prolonger le développement résidentiel de la rue Marcel-Faucher par sa lettre datée du 31 octobre 2007 et la rencontre préliminaire avec les membres du conseil survenue le 05 novembre 2007;



## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 AVRIL 2008

**ATTENDU** la réglementation actuelle relative au nouveau développement et portant les numéros 262-1999 et 337-2004;

**ATTENDU QUE** la municipalité procédera elle-même à la réalisation des travaux d'infrastructure, en régie, pour le prolongement demandé;

**ATTENDU QUE** les parties conviennent de l'entente suivante relativement aux travaux d'infrastructure et à la réalisation de nouvelles constructions résidentielles sur les lots visés par le projet numéro 502394:

### Nature des travaux du prolongement de la rue Marcel-Faucher, lot 3 856 139 :

- Plan projet de lotissement préparé par M. Denis Savoie, arpenteur-géomètre, des lots numéros 4 170 500 à 4 170 502, 4 170 504 et 4 170 506 à 4 170 509. Un minimum de six (6) terrains pour la construction est visé par le présent projet, soit les lots numéros 4 170 500 à 4 170 502 et 4 170 506 à 4 170 508.
- Pose complète des services d'aqueduc et d'égouts tels que requis par le règlement numéro 262-1999;
- Infrastructure de rue complète pour le premier bloc de 6 terrains (comprenant l'éclairage public);

### Engagement(s) du promoteur :

Puisque la municipalité agira elle-même à la construction des infrastructures complètes en lieu et place du promoteur « Construction C. J. Picard inc. », le promoteur s'engage à participer financièrement à ce projet en vue de la réalisation de nouvelles constructions selon les exigences suivantes :

- a) de construire trois (03) unités de logement sur les lots numéros 4 170 506 à 4 170 508;
- b) de fixer à 150,000. \$ chacune la valeur minimale imposable de l'immeuble (terrain & bâtiment) après construction, s'il s'agit d'un seul logement;
- c) de livrer deux (02) premières unités de logement au plus tard le 31 décembre 2008 et une troisième prévisible pour le 31 décembre 2009;

Phase # 2 - lots 4 170 506 à 4 170 508 (3 terrains).

Phase(s) subséquentes - N/A

- d) de plus, le promoteur devra céder à la municipalité et conformément à la réglementation en vigueur, la partie de lot de rue requis pour procéder à la pose des infrastructures telle que montrée au plan projet de lotissement préparé par Denis Savoie, arpenteur-géomètre, et portant le lot numéro 4 170 504 jusqu'à l'extrémité sud du lot numéro 4 170 506.

### Participation du promoteur :

- Participation à 50% des frais d'honoraires professionnels pour la préparation des plans, devis et demande d'un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, le tout tel que présenté par SNC-Lavalin inc. pour un coût estimé à 3 250 \$, en sus des taxes;
- Participation financière d'une somme correspondante à 12% du coût net global du projet, jusqu'à concurrence de dix mille dollars (10 000 \$), projet présentement estimé à 113 626 \$ (sont inclus les travaux d'infrastructure, la surveillance des travaux, l'éclairage public, le laboratoire, les frais de notaire) suivant l'acceptation des travaux par le conseil et sur recommandation de la firme d'ingénieur au projet;
- Cession à la municipalité des lots numéros 4 170 500 à 4 170 502 (trois terrains) prêts à construire, à titre gratuit, en guise de compensation pour les travaux d'infrastructure réalisés par la municipalité pour le compte du promoteur.

### Participation municipale :

- Réalisation complète des travaux d'infrastructure tels que définis à la réglementation en vigueur;

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 AVRIL 2008**

**Engagement :** Puisque les lots cédés par le promoteur à la municipalité sont des lots prêts à construire, la municipalité s'engage à vendre lesdits lots au plus offrant (\*), minimum au prix coutant, et pour lequel l'acquéreur d'un lot devra rencontrer les obligations suivantes :

1. D'ériger une construction résidentielle sur le lot;
  2. D'accorder et de prioriser le promoteur « Construction C.J. Picard inc. », un droit de vue l'autorisant à soumissionner sur le projet de construction, sauf s'il manifeste son désistement; cependant, le choix final du soumissionnaire retenu appartiendra à l'acquéreur sans aucune autre obligation de sa part et de la municipalité;
  3. Dans l'éventualité que l'acquéreur désire revendre ledit lot, avant que soit débuter la construction, ce dernier aura l'obligation de céder à nouveau ledit lot à la municipalité pour le même prix vendu.
- À défaut par l'acquéreur de demander son permis de construction résidentielle dans un délai requis de trois (3) mois et de compléter ladite construction à l'intérieur d'une année suivant la date d'émission du permis, une pénalité de 300 \$/mois, soit 10 \$/jour, sera alors applicable au propriétaire dudit lot actuel ou subséquent et son mode de recouvrement sera assimilé tout comme s'il s'agissait d'une taxe foncière.

**Note (\*) :** Les dits lots cédés par le promoteur « Construction C.J. Picard inc. » ne pourront pas être rachetés par le promoteur lui-même, ses administrateurs et dirigeants, sauf dans le cas où ce dernier a une construction en vue, avec demande de permis municipal à l'appui.

### **Réserve de 10% pour fins de parcs et terrain de jeux :**

- Cession d'une bande de terrain d'une superficie de 232,4 mètres carrés, telle que montrée au plan projet de lotissement préparé par Denis Savoie, arpenteur-géomètre, et portant le lot numéro 4 170 509 qui servira comme bande piétonnière ou autres fins municipales et donnant accès ultérieurement au Parc Jean-Guy Fournier à proximité.

### **Travaux supplémentaires hors site :**

Sont inclus au projet global selon le cas.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la présente entente relativement au projet de la phase 2, et d'autoriser M. Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général, à signer ladite entente.

## **RÉFECTION DE VOIRIE À LA RUE POULIOT**

079-2008

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 406-2008 DÉCRÉTANT LA RÉFECTION DE VOIRIE À LA RUE POULIOT AINSI QUE LES HONORAIRES PROFESSIONNELS Y ÉTANT RELIÉS**

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à la réfection de voirie à la rue Pouliot;

ATTENDU QUE les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

ATTENDU QUE le coût total de l'achat et des travaux est estimé à 705 569 \$ (674 315 \$ net);

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût des travaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session de ce conseil tenue le 17 mars 2008;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 AVRIL 2008**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier**

**APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent règlement portant le numéro 406-2008 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

**QUE** le règlement numéro 406-2008 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 406-2008 entrera en vigueur conformément à la loi.

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS**

080-2008

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 408-2008**

**ATTENDU QUE** ce conseil juge approprié de remplacer les règlements numéros 164-1991, 227-1996 et 360-2005 afin de les réactualiser;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a régulièrement été donné à une session de ce conseil tenue le dix-septième jour de mars 2008;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Gratien Tardif**

**APPUYÉ PAR : Michel Cameron**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 408-2008 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :**

**QUE** le règlement numéro 408-2008 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 408-2008 entrera en vigueur conformément à la loi.

**LOISIRS ET CULTURE**

**BUTS DE SOCCER ET GRADINS**

081-2008

**SOUMISSION(S)**

Trois (3) soumissions reçues :

➤ Le Groupe Sports-inter Plus	8 298,57 \$
➤ Distribution Sports Loisirs	8 420,42 \$
➤ Tessier Récréo-Parc inc.	9 883,34 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'achat à « Le Groupe Sports-inter Plus » pour le prix de 8 298,57 \$, taxes incluses.

**VARIA**

**AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT NUMÉRO 410-2008 SUR LES FAUSSES ALARMES)**

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 AVRIL 2008**

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 410-2008 sur les fausses alarmes.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

082-2008

### **MOTION DE FÉLICITATIONS À MME SANDRINE DUCRUC**

Motion de félicitations est adressée à Mme Sandrine Ducruc, membre de l'équipe Les Dynamiques du Cégep de Sainte-Foy, pour avoir remporté le prestigieux titre de « joueuse par excellence » lors du championnat canadien de basketball collégial AAA du 14 au 16 mars 2008 à Truro en Nouvelle-Écosse.

Pour son dernier match collégial, Mme Ducruc ne pouvait espérer mieux ayant compté 19 des 62 points de l'équipe ainsi que d'avoir réussi 10 rebonds lors de cette finale.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

083-2008

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de lever la présente session à 20 : 58 heures.

---

Jacques Gauthier  
Maire

---

Bertrand Fréchette  
Directeur général et secrétaire-trésorier